

14, Rue d'Ouessant
75015 Paris
Siret : 431 476 001 00034
Code APE : 7022Z

Politique Sécurité et Santé au Travail

2018

MISE A JOUR

Date	Préparé par	Revu par	Validé par	Modifications	Nomenclature
20/01/2015	Alice GOSSON Directrice Qualité	Laurent Leprince SG	Jacques SCHRAMM Président	Création du document	POLIT/SST/DG/001/V1
05/06/2016	Emmanuelle Mélon Responsable KM	Laurent Leprince SG	Jacques SCHRAMM Président	Mise à jour 2016	POLIT/SST/DG/001/V2
03/03/2017	Emmanuelle Mélon Responsable KM	Laurent Leprince SG	Jacques SCHRAMM Président	Revue 2017	POLIT/SST/DG/001/V3
15/12/2017	Emmanuelle Mélon Responsable KM	Laurent Leprince SG	Jacques SCHRAMM Président	Revue 2018	POLIT/SST/DG/001/V4

SOMMAIRE

1	<i>Objectif de la politique A2 en matière de SST</i>	4
2	<i>Responsabilités</i>	4
3	<i>Méthode d'identification des risques</i>	4
4	<i>Principaux axes de la politique A2</i>	4
5	<i>Objectifs quantifiés</i>	5
6	<i>Documents de référence</i>	5
7	<i>Mise en œuvre et monitoring</i>	5
8	<i>Revue de la politique et du système de management A2 en matière de SST</i>	6

1 Objectif de la politique A2 en matière de SST

L'objectif de la politique A2 dans ce domaine est de réduire les risques sur la santé et la sécurité au travail de ses collaborateurs.

Au-delà de la réduction des risques, il s'agit aussi de créer les conditions nécessaires au bien-être au travail.

Cela concerne les salariés d'A2 mais aussi les personnes amenées à travailler régulièrement dans les locaux du Cabinet (entreprises de nettoyage, stagiaires, sous-traitants, ...).

2 Responsabilités

La définition et la mise en œuvre de la politique A2 en matière de SST est placée sous la responsabilité directe du Président.

La fonction RH (secrétaire général) assiste le Président dans ce domaine et peut ponctuellement agir par délégation de sa part (CHSCT, conduite des plans d'actions, ...).

La Direction d'A2 s'appuie sur le CHSCT (validation de la politique et des documents de références, monitoring des actions, alertes éventuelles sur les risques).

La médecine de travail, qui est impliquée dans le CHSCT, apporte aussi son éclairage sur les bonnes pratiques.

L'assistance juridique permanente du Cabinet informe en outre la Direction sur les évolutions légales et réglementaires à prendre en compte.

3 Méthode d'identification des risques

La nomenclature nationale de l'ensemble des risques potentiels en matière de SST a été communiquée à la Direction d'A2 Consulting par la médecine du travail avec une fiche descriptive pour chaque catégorie de risques.

A partir de cette liste, le CHSCT a déterminé les risques à considérer chez A2 Consulting compte tenu de l'activité du cabinet.

Cette liste des risques est revue annuellement en CHSCT.

4 Principaux axes de la politique A2

L'identification des risques a permis de définir les principaux axes de la politique A2 Consulting en matière de SST pour notamment limiter les risques liés :

- A la charge mentale et au stress inhérents à notre activité
- Aux déplacements professionnels
- Aux postures de travail
- Aux locaux et à l'utilisation des installations mises à disposition des collaborateurs

5 Objectifs quantifiés

A2 Consulting suit notamment 2 indicateurs agrégés :

- Le nombre d'accidents du travail
- Le turnover

Les accidents du travail, témoins de problèmes potentiels de sécurité, doivent constituer une exception. Dans cette optique leur nombre, en valeur absolue doit tendre vers 0.

Le turnover, témoin, dans une certaine mesure, de la qualité de vie au travail, doit se situer entre 10% et 20% par an.

Il convient de noter que les taux de turnover sont traditionnellement élevés dans le secteur du conseil où beaucoup de diplômés débutent leur carrière avant de la réorienter dans d'autres secteurs.

Les causes de départ sont suivies pour affiner l'analyse.

6 Documents de référence

La politique A2 Consulting en matière de SST et sa mise en œuvre s'appuient sur plusieurs documents de référence :

- Le document unique (identification des risques et plans d'actions)
- Le Bilan annuel
- Le plan de prévention (pour les principaux sous-traitants intervenant dans les locaux)
- La politique de maîtrise des temps de travail
- La note de service sur les frais professionnels (portant aussi sur les déplacements)

Ces documents sont revus annuellement.

7 Mise en œuvre et monitoring

La mise en œuvre de la politique A2 Consulting en matière de SST est effectuée dans une optique de progrès continu, à partir de plans d'actions définis et suivis avec le CHSCT.

Outre le document unique, les plans d'actions ont plusieurs autres sources :

- La visite des locaux par le CHSCT
- Le Bilan annuel et les remarques de la médecine du travail
- Les remarques et suggestions des collaborateurs via le CHSCT

L'observation des indicateurs mentionnés plus haut peut aussi conduire à des analyses et des actions complémentaires.

Les actions en matière de SST sont enregistrées dans les documents de références ainsi que dans les comptes-rendus des réunions du CHSCT.

Tous ces documents sont diffusés à l'équipe et sont disponibles sur l'intranet du cabinet.

8 Revue de la politique et du système de management A2 en matière de SST

La politique A2 Consulting dans ce domaine ainsi que le dispositif mis en œuvre sont revus annuellement lors du CHSCT consacré aux documents de référence.